Modèle-type de décision de modification de réserve

[Indication de la Fédération]

[Adresse de la Fédération]

Décision n° [indiquer le numéro de la décision] portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l’Association Communale de Chasse Agréée [indiquer l’association concernée]

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de [indiquer]

Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L. 422-10, L. 422-23, R. 422-65 à R. 422-68, R. 422-85 et R. 422-86,

Vu l’arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

Vu l’arrêté préfectoral du [indiquer la date] portant agrément de l’Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) [indiquer l’association concernée],

Vu l’arrêté préfectoral du [indiquer la date] (modifié, le cas échéant) portant création de réserve de chasse et de faune sauvage de l’Association Communale de Chasse Agréée de [indiquer l’association concernée],

(Le cas échéant) Vu la décision n° [indiquer] du [indiquer] donnant délégation de signature du Président de la Fédération à [indiquer],

Vu la demande de modification de réserve présentée par l’ACCA [indiquer l’association concernée], en application de la décision de l’assemblée générale du [indiquer la date].

Considérant le motif particulier de [indiquer le motif] justifiant une modification du périmètre de la réserve de l’ACCA.

**DECIDE**

1. La présente décision vise à la modification de la réserve située sur le territoire de l’Association Communale de Chasse Agréée [indiquer l’association concernée]. Ainsi, les terrains ci-dessous désignés, d’une superficie totale de [indiquer la surface], sont érigés en réserve :

[Indiquer le cadastre des différents terrains institués en réserve]

Le plan de situation des parcelles mises en réserve de chasse est joint à la présente décision (annexe 1).

1. La mise en réserve des territoires est prononcée à compter de la date de signature de la présente décision. Elle est reconduite pour une période de cinq ans, renouvelable tacitement, à compter de la date d’agrément de l’ACCA, soit pour la première fois le [indiquer].
2. Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve de chasse ainsi constituée.

Cependant, lorsqu’il est nécessaire au maintien des équilibres biologique et agro-sylvo-cynégétique, un plan de chasse pourra être exécuté. Les conditions d’exécution de ce plan doivent être compatibles avec la protection du petit gibier et la préservation de sa tranquillité. Son exécution doit être autorisée chaque année, selon le cas, par la décision attributive de plan de chasse ou par l’arrêté approuvant le plan de gestion cynégétique.

1. Le territoire de la réserve doit être signalé sur le terrain de façon apparente par l’A.C.C.A. avec des panneaux indiquant « Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ».
2. L’Association Communale de Chasse Agréée [indiquer l’association concernée] s’engage :

[Indiquer ce à quoi s’engage l’ACCA, ex : maintenir la tranquillité des lieux pendant les périodes d’occupation pour l’accueil de l’avifaune migratrice]

1. L’arrêté préfectoral (Décision, le cas échéant) n° [indiquer le numéro] du [indiquer la date] portant constitution de la réserve de chasse et de faune sauvage [modifié, le cas échéant] est abrogé.
2. Cette décision peut faire l’objet d’un recours gracieux ou d’un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.
3. La présente décision, dont l’exécution est confiée au président de l’Association Communale de Chasse Agréée [indiquer l’association concernée], sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale. Elle fera également l’objet d’un affichage en mairie de [indiquer] aux lieux habituels d’affichage de cette commune pour une durée d’au moins 10 jours à la diligence du maire, sur demande du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs.
4. Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l’exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :
* Monsieur/Madame le directeur départemental des territoires (et de la mer, le cas échéant) de [indiquer] ;
* Monsieur/Madame le (la) Préfet(e) de [indiquer] ;
* Monsieur le président de l’ACCA de [indiquer] ;
* Monsieur le Maire de [indiquer] ;
* Monsieur le chef du service départemental de l'Office français pour la biodiversité de [indiquer].

À [indiquer la ville], le [indiquer la date]

[Le] [La] Président(e) de la Fédération départementale [indiquer la fédération]

Signature